

POUR NOS LIBERTES et en SOLIDARITE avec LE MONDE du TRAVAIL !

Rassemblement Samedi 1er mai - 10 h 30

Place de l'hôtel de ville à Poitiers

Depuis le 21 novembre 2020, une large coordination d'organisations est à l'origine à Poitiers, de 10 manifestations en réponse à la multiplication sans précédent de lois et décrets répressifs et liberticides qui menacent notre démocratie dans ses fondements. La loi "sécurité globale", **validée par le parlement le 15 avril dernier** a durci le texte initial et criminalise maintenant les occupations de locaux y compris dans un cadre militant ou syndical !

- **Ce pouvoir minimise ou nie l'existence de violences policières** accordant ainsi son soutien aux auteurs coupables de tels actes, au mépris des victimes de ces violences.

- **Il entrave les libertés d'informer**, d'être informé, les libertés d'expression, d'association, de manifestation et veut étouffer toute contestation.

Dans le même temps, ce même pouvoir s'engage dans une vaste offensive liberticide pour instaurer la surveillance de masse, l'extension continue de

l'appareil sécuritaire ou encore par le traitement indigne du sort des migrants.

Tout ceci se met en place par touches successives et nous glissons lentement mais sûrement vers un régime autoritaire. La liste des décisions déjà prises ou programmées est révélatrice et très inquiétante ; pour s'en convaincre, voir le *bref récapitulatif des décisions déjà prises ou projetées au verso*. Cette **obsession sécuritaire et liberticide** du gouvernement français est dénoncée par les instances internationales, Nations unies et Parlement européen en tête, décriée par la défenseure des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme. (CNCDH)

Ce rassemblement veut aussi mettre en lumière d'autres libertés ! Celles de la jeunesse sacrifiée sur l'autel des politiques sanitaires, celles de la culture, considérée comme « non-essentielle » et mise sous cloche, sans oublier les salarié.es qui dénoncent la « contre-réforme » de l'assurance-chômage qui va saccager la vie de millions de personnes !

Nous nous opposons toujours à cette dérive autoritaire jusqu'au RETRAIT :

- De la loi « Sécurité Globale »
- Du projet de loi « confortant les principes républicains »
- Du Schéma national du maintien de l'Ordre (SNMO)
- Des 3 décrets de décembre 2020 sur l'extension des fichiers de police

Le pouvoir cherche à nous décourager, mais il n'y parviendra pas !



Appel à l'initiative du « Collectif 86 Stop Sécurité Globale »

Petit récapitulatif des atteintes aux libertés et droits fondamentaux depuis l'élection d'Emmanuel Macron

2017 :

- **les principales dispositions dérogatoires aux droits fondamentaux et libertés essentielles prises dans le cadre de l'Etat d'urgence post attentats terroristes de 2015 passent dans le droit commun.** (loi Silt renforçant la Sécurité Intérieure et la Lutte contre le Terrorisme)

2018 :

- **la loi asile et immigration** portant gravement atteinte aux droits fondamentaux des exilés.
- recul du droit à l'information avec deux textes qui s'en prennent à la liberté d'expression : **loi sur le secret des affaires et loi sur les «fakes news».**

2019 :

- **la loi anti-casseurs** qui restreint le droit de manifester.
- **pendant la mobilisation des Gilets Jaunes,** la gestion catastrophique du maintien de l'ordre avec **des violences policières** comme jamais sous la 5^{ème} République **et des condamnations pénales ultra-rapides et très sévères** pour les manifestants arrêtés.

2020 :

- **état d'urgence sanitaire,** avec ses mesures de restriction des libertés d'une population entière décidées par quelques-uns (le très opaque conseil de défense) sans réelle concertation et débats parlementaires et sans cogestion avec les territoires et leurs élus.
- **la Loi de Programmation de la Recherche Publique** qui remet en cause les libertés universitaires et tente d'empêcher toute contestation avec la création d'un « délit d'entrave ».
- **le nouveau Schéma national du maintien de l'Ordre (SNMO)**
- **les 3 décrets de décembre portant sur l'extension des fichiers de police** organisant un fichage massif de la population et un contrôle de toutes les opinions.

Et maintenant 2021, (nous ne sommes que fin avril, que nous réserve le reste de l'année ?)

- **la loi dite pour « une sécurité globale préservant les libertés »** loi remettant en cause les libertés d'expression, d'information, de manifestation et qui creuse encore le fossé entre citoyens et forces de l'ordre. Le conseil constitutionnel ayant été saisi, elle ne peut pour l'heure être promulguée.
- **le projet de loi confortant les principes de la République et de lutte contre le séparatisme** qui doit passer en commission mixte paritaire avant vote définitif et éventuelle saisine du conseil constitutionnel.
- **le Beauvau de la sécurité pour soi-disant recréer du dialogue entre la population et les forces de l'ordre** ouvert aux syndicats policiers mais pas aux principaux acteurs et représentants de la société civile.
- Après la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'en Juin, **un nouveau projet de loi baptisé « sortie de l'état d'urgence sanitaire »** qui permettra au gouvernement de conserver des compétences exceptionnelles jusqu'au 21 octobre 2021 sur la circulation des personnes et véhicules et la fermeture des magasins per ex.
- **Un nouveau projet de loi antiterroriste** (conseil des ministres du 28 04 21) pérennisant certaines mesures introduites à titre expérimental ; ainsi les préfets pourraient ordonner la fermeture administratives de certains lieux de culte pour radicalisation, multiplier les contrôles de tous ordres (sécurité incendie, hygiène, ...) pour décider des fermetures administratives en cas de manquements aux normes sans rapport explicite avec la radicalisation religieuse. Pérennisation des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance, des interdictions à paraître pour les assignés à résidence lors de certains événements, visites domiciliaires, ...

**Pour 2022, déjà annoncé,
une future loi de programmation de la sécurité intérieure, encore une !**